

Fiche pratique n°C3

LA FICHE INDIVIDUELLE DE POLICE

En application de l'article R. 611-42 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et aux fins de prévention des troubles à l'ordre public, d'enquêtes judiciaires et de recherche dans l'intérêt des personnes, les hôteliers, les exploitants de villages et maisons familiales de vacances, de résidences et villages résidentiels de tourisme, les loueurs de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes, les exploitants de terrains de camping, caravanage et autres terrains aménagés sont tenus de faire remplir et signer par l'étranger (qu'ils fassent partie de l'Union européenne ou non), dès son arrivée, une fiche individuelle de police, dont le modèle est fixé par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre chargé de l'immigration et du ministre chargé du tourisme (*voir annexe*).

Les enfants de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche d'un adulte qui les accompagne.

Les fiches de polices peuvent être dématérialisées et pré-remplies avec les données du fichier client de l'établissement avant signature. Elles sont conservées 6 mois puis détruites de façon définitive.

Destinataire des fiches

Les fiches sont envoyées sur leur demande aux services de police et aux unités de gendarmerie par tout moyen sécurisé. Trois raisons sont prévues par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : prévention des troubles à l'ordre public, enquêtes judiciaires, recherches dans l'intérêt des personnes.

Déclaration n'est pas contrôlée

L'hébergeur sollicite une déclaration d'identité de son client. Il ne peut en aucun cas procéder à un contrôle ou une vérification d'identité. Le refus par le client étranger de signer la fiche de police est considéré comme un motif légitime de refus de vente (réponse ministérielle à la question n°267, JO Assemblée Nationale du 28 juin 1993).

FICHE INDIVIDUELLE DE POLICE

Conforme à l'arrêté du 1^{er} octobre 2015

This registration form must be completed pursuant the article R. 611-42 of Code of Entry and Stay of Aliens and of the Right of Asylum.

La présente fiche est à remplir en application de l'article R. 611-42 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Ecrire en majuscules (in block letters)

NAME / NOM :

First Name / Prénoms :

Date of birth / Date de naissance :

Place of birth / Lieu de naissance :

Nationality / Nationalité :

Permanent address / Domicile habituel :

Mobile number / Numéro de téléphone mobile :

E-mail address / Adresse électronique :@.....

Date of arrival at the establishment and intended date of departure / Date d'arrivée au sein de l'établissement et date de départ prévue :

Date / signature :

Accompanying children under 15/ Enfants âgés de moins de 15 ans accompagnant le voyageur

NAME / NOM :

First Name / Prénoms :

Date of birth / Date de naissance :

Place of birth / Lieu de naissance :

Nationality / Nationalité :

Permanent address / Domicile habituel :

Mobile number / Numéro de téléphone mobile :

E-mail address / Adresse électronique :@.....

Date of arrival at the establishment and intended date of departure / Date d'arrivée au sein de l'établissement et date de départ prévue :

In accordance with the 6th January 1978 Law on Information technologies and civil liberties, and with the Regulation 2016/679, you have the right to access, rectify, modify and delete all data concerning you by contacting the manager of the establishment providing you accommodation.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à vos données personnelles, en contactant le responsable de votre établissement d'hébergement.